

LEXIQUE

AGGIR

La grille nationale AGGIR (Autonomie G erontologie Groupe Iso Ressources) permet d' valuer le degr  de d pendance du demandeur de l'allocation personnalis e d'autonomie (APA), afin de d terminer le niveau d'aide dont il a besoin.

APA

L'allocation personnalis e d'autonomie est destin e aux personnes  g es en perte d'autonomie de 60 ans et plus. L'APA est vers e par le Conseil d partemental.

D PENDANCE LOURDE

GIR 1

Personne confin e au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement alt r es et qui n cessite une pr sence indispensable et continue d'intervenants, ou personne en fin de vie.

GIR 2

Personne confin e au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement alt r es et dont l' tat exige une prise en charge pour la plupart des activit s de la vie courante, ou personne dont les fonctions mentales sont alt r es, mais qui est capable de se d placer et qui n cessite une surveillance permanente.

D PENDANCE PARTIELLE

GIR 3

Personne ayant conserv  son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels.

GIR 4

Personne n'assumant pas seul ses transferts mais qui, une fois lev e, peut se d placer   l'int rieur de son logement, et qui a besoin d'aide pour la toilette et l'habillement, ou personne n'ayant pas de probl mes locomoteurs mais qui doit  tre aid  pour les soins corporels et les repas.

Le contrat **s ge autonomie** est distribu  par **Mutami**, mutuelle r gie par les dispositions du livre II du Code de la mutualit , immatricul e au r pertoire SIREN sous le n 776 950 677, agissant en qualit  de distributeur de **Tut laire**, dont le si ge social est situ  au 70, boulevard Matabiau - CS 46951 - 31069 TOULOUSE CEDEX 7. Mutuelle soumise   l'Autorit  de contr le prudentiel et de r solution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).

Les **garanties d pendance** sont assur es et r alis es par **Tut laire**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualit , dont le si ge social est situ  157 avenue de France 75013 Paris et immatricul e sous le num ro Siren 775 682 164.

Les **garanties service et protection juridiques** sont assur es et r alis es par **Solucia Service et Protection Juridiques**, soci t  anonyme   directoire et conseil de surveillance au capital social de 9 600 000   r gie par le Code des assurances, dont le si ge social est situ  111 avenue de France - CS 51519 - 75634 Paris cedex 13 et immatricul e au RCS de Paris sous le num ro Siren 481 997 708.

Les **garanties d'assistance** sont assur es et r alis es par **Ressources Mutuelles Assurances**, union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualit , dont le si ge social est situ  46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex et immatricul e sous le num ro Siren 444 269 682.

TUT LAIRE & MUTAMI



Des valeurs communes pour un partenariat engag 

Mutami souhaite accompagner ses adh rents face aux risques li s au grand  ge.

Apr s une s lection rigoureuse, et forte de convictions et de valeurs communes, la mutuelle a choisi **s ge autonomie**, un contrat accessible, juste et sinc re, cr e et assur e par Tut laire.

Qui est Tut laire ?

Mutuelle   mission, experte en pr voyance depuis 1907, Tut laire s'est fix e comme mission de r duire les in galit s face au grand  ge. Elle met ses comp tences en perte d'autonomie au service de ses 320 000 adh rents et de ceux de ses partenaires et propose un accompagnement global en r ponse aux enjeux croissants li s   la d pendance.

Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

Tut laire
MUTUELLE HUMANISTE



Vous souhaitez en savoir plus sur le contrat **s ge autonomie** ?
Contactez-nous :

09 77 42 55 25

PRIX D'UN APPEL LOCAL



www.mutuelle-mutami.fr/contact/



mutuellemutami



mutuelle-mutami

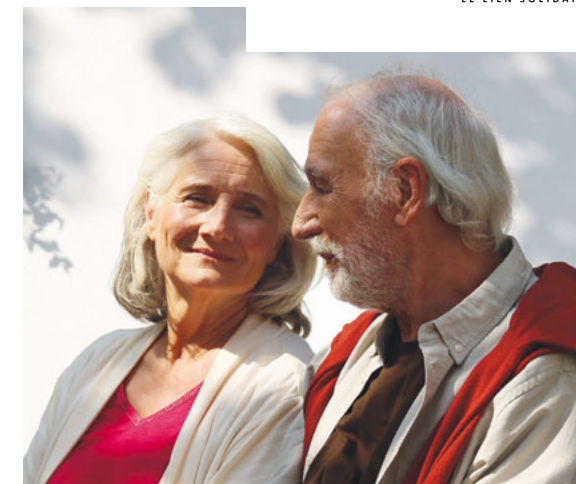
Contrat d pendance
assur  par Tut laire



s ge
autonomie

Le grand  ge
solidaire

distribu  par **Mutami**
LE LIEN SOLIDAIRE



PL-31P-MUTAMI_110x220_2024-1 - Document non contractuel. Se r f rer au r glement **s ge autonomie** RP-01 en vigueur.
Credits photos: @Okto / Getty Images / stock.adobe.com - Imprim  par fillico by l'Artisienne - 62800 Li vin - Ne pas jeter sur la voie publique

Tut laire
MUTUELLE HUMANISTE

LORSQUE LA VIE D CROCHE, NOUS SOMMES L .

Mutami - Mutuelle r gie par les dispositions du livre II du Code de la mutualit , immatricul e au r pertoire SIREN sous le n 776 950 677 dont le si ge social est situ  au 70, boulevard Matabiau CS 46951 - 31069 TOULOUSE CEDEX 7. Mutuelle soumise   l'Autorit  de contr le prudentiel et de r solution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).

Tut laire - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualit  157 avenue de France - 75013 Paris - SIREN 775 682 164



ANTICIPER SA PERTE D'AUTONOMIE ET SE PROTÉGER



25%
des personnes de plus de 85 ans sont reconnues dépendantes.⁽¹⁾

Perte d'autonomie liée au grand âge, de quoi parle-t-on ?

Une personne est dite en perte d'autonomie, autrement qualifiée de dépendante, lorsqu'elle est en grande difficulté d'effectuer par elle-même certains actes de la vie courante, dans son environnement habituel. L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie.

En 2015, l'INSEE évaluait à 2,5 millions le nombre de personnes en perte d'autonomie et en prévoyait 4 millions pour 2050⁽¹⁾.

Comment est-elle évaluée ?

En France, l'évaluation de la perte d'autonomie s'appuie sur une grille nationale dite AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources). Elle permet de déterminer le niveau de dépendance d'une personne. Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 groupes appelés GIR (Groupe Iso-Ressources). À chaque GIR correspond un niveau de besoin d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Le niveau 1, ou GIR 1, correspond à une perte d'autonomie totale. À l'opposé, le niveau 6, ou GIR 6, correspond à une parfaite autonomie.

Cette évaluation est effectuée par des professionnels de santé. Elle est utilisée pour attribuer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), une prestation sociale versée aux personnes dépendantes, selon leurs besoins.

En cas de dépendance, pourquoi Tutélaire s'appuie-t-elle sur le rattachement au dispositif de l'APA ?

Alignée avec ses engagements de proposer un contrat simple et juste, Tutélaire verse ses prestations (capital + rente) dès lors que les personnes sont reconnues comme dépendantes selon le dispositif de l'APA, sans autre formalité ou examen. Ce rapport de transparence est essentiel pour Tutélaire, et contribue en outre à faciliter les démarches des personnes dépendantes et de leurs aidants.

(1) Source : INSEE, « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », juillet 2019.

1 UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET, GLOBAL ET COHÉRENT

- Un **capital forfaitaire** pour préserver votre autonomie et vous permettre de **rester chez vous plus longtemps**.
- Une **rente mensuelle** pour alléger le reste à charge.
- Des **prestations d'assistance** pour vous aider à faire face aux situations de perte d'autonomie, **que vous soyez aidant ou aidé**.
- Des **prestations de service et de protection juridiques**, pour un soutien à chaque moment de vie.

2 UNE LARGE PRISE EN CHARGE, DÈS LA DÉPENDANCE PARTIELLE

- Dès le **GIR 4**⁽²⁾, Tutélaire vous verse un capital forfaitaire, pour par exemple faire face aux dépenses liées à l'aménagement de votre logement et vous aider à vous équiper.
- Dès le **GIR 3**⁽²⁾, au même titre que pour les GIR 1 et 2, en plus du capital forfaitaire, Tutélaire vous verse une rente mensuelle pour vous aider au quotidien.

3 UN CONTRAT JUSTE, POUR COUVRIR LE PLUS GRAND NOMBRE

- Les cotisations sont proposées à un **tarif juste**.
- Tutélaire soutient les populations fragilisées en raison de leur état de santé : **même si vous souffrez d'une ALD**⁽⁴⁾⁽⁵⁾, **vous pouvez souscrire**.
- La rente mensuelle vous est versée **à vie, dès que l'état de dépendance est reconnu**.
- Le contrat est accessible **dès 18 ans et jusqu'à l'âge de 70 ans**.

4 UNE OFFRE ACCESSIBLE

- Pas de questionnaire médical**. Tutélaire s'adosse au dispositif de l'APA⁽²⁾, qui s'appuie sur la grille d'évaluation AGGIR⁽²⁾, afin de **limiter les démarches** des personnes confrontées à la perte d'autonomie.
- Vous êtes libre d'utiliser votre capital forfaitaire comme vous le souhaitez** : Tutélaire ne demande pas de justificatif d'utilisation.
- Les garanties sont accessibles **sans délai de franchise** à la reconnaissance de la dépendance dès l'âge de 60 ans.

LE CONTRAT EN PRATIQUE



Un contrat qui s'adapte à vos besoins : 3 niveaux d'indemnisation possibles.

Votre conseiller vous accompagne pour déterminer le niveau adapté à vos besoins

Contrat sâge autonomie	NIVEAU D'INDEMNISATION		
	1	2	3
Garanties dépendance			
Capital forfaitaire ⁽⁶⁾ dès la reconnaissance en GIR 1, 2, 3 ou 4 ⁽²⁾	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Rente mensuelle dès la reconnaissance en GIR 1, 2 ou 3 ⁽²⁾	150 €	300 €	450 €
Garantie service et protection juridiques ⁽³⁾	inclus		
Garantie assistance ⁽³⁾	inclus		

(2) Voir définition dans le lexique dans le volet ci-contre.

(3) Voir le volet ci-contre.
(4) Affection de longue durée.

(5) Se référer au règlement « sâge autonomie (RP-01) » disponible auprès de votre conseiller ou téléchargeable en scannant le QR Code ci-contre →



(6) Capital forfaitaire versé une seule fois sur la durée du contrat.

ET POUR VOUS SOUTENIR, VOUS ET VOS AIDANTS, VOTRE CONTRAT INCLUT ÉGALEMENT DÈS LA DATE D'ADHÉSION :

Un service de protection juridique assuré et mis en œuvre par Solucia Service et Protection Juridiques à chaque moment de vie⁽⁵⁾

Renseignement juridique

Sur simple appel téléphonique, une équipe de juristes répond à toutes vos questions, quel que soit le domaine de droit.

Démarches administratives

Solucia Service et Protection Juridiques vous accompagne dans vos démarches administratives (dossier de demande d'aides financières, aide pour remplir votre déclaration fiscale et celle de votre proche aidé, aide à la constitution d'un dossier de portage de repas...).

Soutien juridique en cas de litige

Vous bénéficiez d'un accompagnement juridique lorsqu'un litige survient dans les domaines de la consommation, des services à la personne, du travail, de la santé, et dans le cadre de travaux d'aménagement.

Un service d'assistance assuré et mis en œuvre par RMA (Ressources Mutuelles Assistance) qui vous offre un accompagnement global⁽⁵⁾

Plateforme écoute, conseil et orientation

Pour un soutien permanent à chaque moment de vie, une équipe est à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner.

Accompagnement de la dépendance

Bénéficiez de soutien psychologique et de diverses prestations, comme de l'aide à domicile, la garde des enfants, de la téléassistance, pour vous et vos proches. Des services peuvent être mis en place pour les personnes dépendantes en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de l'aidant, ou un financement du reste à charge de l'achat de matériel médical ou paramédical.

Accompagnement des aidants

Vous pouvez bénéficier de soutien à la vie quotidienne et professionnelle pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant. Des prestations de bien-être, d'aide à l'hébergement, de garde de nuit à domicile par exemple, vous seront proposées et coordonnées par notre assistant.

Accompagnement lors d'un décès

Vous disposez d'un service d'enregistrement de vos volontés pour vous garantir le respect de celles-ci. En cas de décès, vos proches pourront bénéficier de conseils et d'aide à l'organisation des obsèques.

DÉPENDANCE : S'INFORMER

AU QUOTIDIEN

wikidependance.fr, site créé par Tutélaire, accompagne les personnes touchées par la perte d'autonomie, leurs aidants, leurs proches et tous ceux qui souhaitent mieux connaître le sujet de la dépendance.